

MAIRIE DE ROSAY-SUR-LIEURE

34, Rue Principale
27790 ROSAY SUR LIEURE

PROCES-VERBAL - REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 24 février 2025**

Date convocation : 18 février 2025

Membres en exercice : 14

Membres présents : 7

Pouvoir : /

Exprimés : 7

Le quorum n'ayant pas été atteint le dix-sept février deux-mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à nouveau le vingt-quatre février deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal BEHAREL, Maire.

Etaient présents :

M^{me} CHAPELLE Vanessa 1^{ère} adjointe, M. ALVES-CERDEIRA Grégory Conseiller municipal, M^{me} BLONDÉ Monique Conseillère municipale, M^{me} LANGLOIS Josiane Conseillère municipale, M. LENABOUR Rudy Conseiller municipal, M^{me} PARMENTIER Valérie Conseillère municipale.

Etaient excusés :

M^{me} ANQUETIL Patricia Conseillère municipale, M. ANQUETIL William Conseiller municipal, M. CAUCHOIS Olivier Conseiller municipal, M. MACHURET Alain 2^{ème} adjoint, M. GILLES Nicolas Conseiller municipal, M^{me} MACHURET Marie-Lyne Conseillère municipale, M^{me} NOBLET Irina Conseillère municipale.

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 25 novembre 2024.
2. Délibération pour la demande d'octroi de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Lyons-Andelle.
3. Délibération pour l'adhésion et la participation financière à la convention de participation « Prévoyance maintien de salaire MNT 2023-2028 ».
4. Délibération pour l'adhésion au service « Missions Temporaires » du Centre de Gestion de l'Eure.
5. Délibération pour les subventions aux associations.
6. Délibération sur le projet d'épandage des boues générées par la papeterie de Saint Etienne du Rouvray.
7. Questions diverses.

En application de l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Madame Vanessa CHAPELLE est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2024.

⇒ Après discussion, les membres du Conseil municipal approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

2. Délibération pour la demande d'octroi de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Lyons-Andelle (délibération 2025/001)

Monsieur le Maire explique que la C.D.C. Lyons-Andelle a décidé d'apporter son soutien financier à ses communes membres dans la réalisation de projets. Ce soutien financier s'effectuera via le versement d'un fonds de concours d'un montant maximum de 3 000 € par an et par commune.

Afin de formaliser le versement de l'aide financière apportée par la C.D.C., il est nécessaire de prendre une délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours.

La commune va déposer un dossier de demande de subvention pour la mise en place de 2 poteaux incendie (*Rue Principale / Rue du Château d'eau*) s'inscrivant dans la sécurisation des espaces publics et urbains, représentant un montant total de 9 304.28 € HT.

⇒ Après discussion, délibération et vote à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de fonds de concours et à signer tout document y afférent.

3. Délibération pour l'adhésion et la participation financière à la convention de participation « Prévoyance maintien de salaire MNT 2023-2028 » (délibération 2025/002)

Monsieur le Maire explique que depuis le 1^{er} janvier 2025, chaque employeur doit obligatoirement proposer au titre de la protection sociale complémentaire, une prévoyance maintien de salaire à tout agent quels que soient son temps de travail, son statut et la taille de sa collectivité et participer financièrement au paiement des cotisations par agent.

Le Centre de Gestion de l'Eure a signé une convention de participation avec la MNT afin de proposer aux collectivités une offre pour tous les agents du Département.

La Mairie en signant la convention avec la MNT répond aux obligations réglementaires. Elle devra participer financièrement (7€ / agent / mois) mais uniquement si les agents souhaitent adhérer.

⇒ Après discussion, délibération et vote à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- décident d'adhérer à la convention de participation financière « Prévoyance maintien de salaire MNT 2023-2028 ».*
- décident de fixer le montant de la participation financière pour tous les agents adhérents à 7 € /agent/mois à compter du 1^{er} avril 2025.*

4. Délibération pour l'adhésion au service « Missions Temporaires » du Centre de Gestion de l'Eure (délibération 2025/003)

Monsieur le Maire explique que le Centre de Gestion de l'Eure propose aux communes d'adhérer gratuitement au service « Missions temporaires ». Ce service est destiné à faciliter la gestion des ressources humaines en cas d'absence de l'agent en poste.

⇒ Après discussion, délibération et vote à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service missions temporaires du CDG 27 et tous les documents afférents.

5. Délibération pour les subventions aux associations (délibération 2025/004)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'étudier les demandes de subventions reçues à la mairie pour l'année 2025.

⇒ **Après discussion, délibération et vote à l'unanimité les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer les subventions suivantes aux associations qui feront l'objet d'une inscription au budget 2025 :**

| | Montant |
|--------------------------------------|----------------|
| Amicale des aînés | 1 000 |
| Comité des fêtes | 3 000 |
| Amicale des anciens combattants | 500 |
| CrossF'Hiit'ness Club | 100 |
| Souvenir de Mortemer | 100 |
| Croix Rouge | 300 |
| C.F.A.I.E. | 150 |
| Sapeurs-Pompiers de Lyons-La-Forêt | 200 |
| Les restos du cœur | 600 |
| Andel'Handicap | 250 |
| Association des maires Lyons-Andelle | 159 |
| Ecole de Charleval | 1 100 |
| Club des aînés du canton | 220 |
| L'outil en main de l'Andelle | 300 |
| Comité de jumelage | 30 |
| Haugr | 200 |
| Association Charline | 150 |
| Autres associations | 1 000 |
| Activité sportive ou culturelle | 1 000 |
| Total | 10 359 |

6. Délibération sur le projet d'épandage des boues générées par la papeterie de Saint-Etienne-du-Rouvray (délibération 2025/005)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est concernée par la zone d'épandage des boues de la station d'épuration DS SMITH PAPER ROUEN située à Saint-Etienne-du-Rouvray.

Une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale du dossier cité ci-dessus a lieu du 27 janvier au 27 février 2025, le Conseil Municipal est invité à donner un avis sur le projet.

⇒ **Après discussion, délibération et vote à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal sont contre l'épandage des boues de la station d'épuration DS SMITH PAPER ROUEN de Saint-Etienne-du-Rouvray sur les parcelles de la commune de Rosay-sur-Lieure.**

7. Questions diverses

Proposition d'achat de terrains

La famille HEQUET, propriétaire de terrains limitrophes au cimetière, propose à la commune d'acheter deux parcelles (Section E – Parcelles 11 et 13) pour 3 000 €.

La commune en plus du prix d'achat du terrain devra également payer des frais au notaire (1 000 €).

La famille HEQUET et le Notaire ont proposé à la commune de procéder au bornage d'une partie de la parcelle 14 afin d'assurer une continuité des parcelles. Le devis pour le bornage est de 1 956 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal décident de ne pas donner une suite favorable à la proposition de bornage.

Un courrier sera adressé au Notaire pour l'informer de la décision.

Cimetière

Une famille a fait une demande de création d'une sépulture au cimetière pour enterrer une urne cinéraire avec la pose d'un monument (*petite dimension*).

Les membres du Conseil Municipal décident de prendre contact avec une commune ayant accepté ce type de demande pour connaître les dispositions à prendre.

Une réflexion va être engagée pour la rédaction d'un règlement pour le cimetière.

Travaux de voirie

- Rue des Fiefs

Une maison se trouve inondée à chaque épisode pluvieux.

Des travaux de terrassement ont été effectués par la SARL Nicolas Terrassement pour un montant de 648 € TTC.

La Société SODEREF va établir un devis en complément.

- Rue Principale (41/43)

A chaque épisode pluvieux toutes les eaux de la rue principale et celles de la Rue du Fol Accard arrivent devant le 41 et le 43 rue principale. Les avaloirs ne sont pas suffisants.

Devis établi par SODEREF pour un montant de 6 075 € TTC.

Soutien pour Mayotte

La commune a la possibilité si elle le souhaite de verser une aide sous la forme d'un fonds de concours.

Une délibération sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

La séance est levée à 20 heures 15.

Le Maire,
Pascal BÉHAREL



La secrétaire,
Vanessa CHAPELLE

